

mement peiné d'entendre des insinuations de cette nature. Cela me rappelle qu'en Angleterre, en ces derniers temps, les gens riches ont tenu une réunion où ils ont décidé de confectionner ce qu'ils appellent un pouding économique. Il y a trop de membres du Parlement qui se sont réunis et ont préparé le pouding économique. Je suis réellement peiné d'entendre ces rumeurs, car la population n'a plus confiance au Gouvernement du jour pour l'administration des affaires du pays.

Je suis opposé à la nationalisation de ces chemins de fer. Dans ma province natale, j'ai eu l'occasion d'acquérir quelque expérience à ce sujet au cours des cinq ou six dernières années. J'ai vu quels sont les résultats que produisent des chemins de fer exploités par l'Etat, notamment le Transcontinental et l'Intercolonial. C'est réellement une honte de voir la façon dont le Transcontinental surtout a été administré par le Gouvernement du jour. A mon avis, je n'hésite pas à l'affirmer, nul gouvernement n'est en mesure d'exploiter un chemin de fer avec succès. Lorsque le Transcontinental fut construit, c'était un chemin de fer de première classe, mais le Gouvernement n'a jamais pu l'exploiter avec avantage et profit. Il y a en ce moment, empilées sur le parcours du Transcontinental de Moncton à Lévis, assez de marchandises destinées à l'exportation, pour charger 250 wagons tous les jours pendant une période de trois mois. Les marchandises sont empilées le long de la voie, mais le chemin de fer n'est pas suffisamment outillé pour les transporter à destination. Avant que le Gouvernement prit en mains l'administration de l'Intercolonial, nous avions un train-éclair quotidien et un bon service sur toute la ligne; nous savions l'heure exacte de l'arrivée et du départ des trains, tandis qu'à l'heure actuelle la population est loin d'être satisfaite de l'administration du réseau de l'Etat. Je suis heureux de le déclarer toutefois, pour le bénéfice du ministre des Chemins de fer et des Canaux, depuis une couple de mois un train-éclair fait trois voyages par semaine sur l'Interprovincial.

A tout événement, je soutiens que le public n'approuvera pas l'application de la clôture pour forcer l'adoption d'une loi de cette nature. La population canadienne n'approuvera jamais le Gouvernement de forcer les membres de l'opposition à adopter une pareille loi sans leur fournir l'occasion de la discuter à fond et d'une manière intelligente. Un bon nombre de membres du Parlement ont formulé une protestation en affirmant que vingt minutes ne leur suffi-

[M. Michaud.]

sent pas pour exprimer leurs vues relativement à une question aussi importante. En terminant, monsieur l'Orateur, je ferai observer que Mackenzie et Mann ont déjà obtenu assez d'argent du Trésor national. Le Gouvernement aurait dû prendre possession sans tarder du réseau du Nord-Canadien, non pas par application de la loi actuellement soumis à l'approbation du Parlement, mais en vertu de celle de 1914, qui édicte:

Avec l'autorisation du Parlement fédéral, le Gouverneur en conseil peut, d'après les modes et conditions (s'il y en a) que le Parlement peut prescrire, en tout temps durant lequel un cas de défaut s'est produit, ou se continue, déclarer par ordonnance que le droit de réméré du Nord-Canadien et celui de toutes autres personnes quelconques sur les propriétés hypothéquées, sera périmé, et de ce fait le droit de réméré du Nord-Canadien (et desdites personnes) sur les propriétés hypothéquées ou toute partie d'entre elles sera absolument annulé et périmé, et l'exercice de ce droit deviendra le privilège de Sa Majesté au nom du Dominion du Canada.

Grâce à cette convention, je soumets donc respectueusement que le Gouvernement ne doit pas un seul sou au Nord-Canadien. Le pays n'est pas en mesure de verser d'autres sommes d'argent à la compagnie et puisque nous avons le droit de prendre possession du réseau, nous devrions le faire sans tarder et cesser de payer le tribut à Mackenzie et Mann.

M. TURGEON: Il ne m'arrive pas très souvent de prendre le temps de la Chambre, sauf lorsque je crois de mon devoir d'exprimer mon opinion dans l'intérêt de la circonscription électorale que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte. Or, si je ne profitais pas de l'occasion pour exposer mes vues sur cette question en particulier, je manquerais d'accomplir mon devoir à l'égard de mes commettants. Je représente une circonscription des Provinces maritimes que traverse l'Intercolonial, de sorte qu'en plus d'une circonstance, j'ai cru de mon devoir de faire connaître mon opinion relativement à l'exploitation des chemins de fer soit par des compagnies soit par l'Etat. Dans les Provinces maritimes, ils sont nombreux les gens qui sont en faveur de la nationalisation des chemins de fer. J'ai toujours défendu le régime de la nationalisation des chemins de fer, plus particulièrement dans les Provinces maritimes. Comme mon honorable ami de Victoria (N.-B.) (M. Michaud) l'a fait observer, la nationalisation ne signifie peut-être pas toujours la meilleure exploitation d'une voie ferrée, mais le système n'est pas nécessairement mauvais en soi. Une mauvaise administration par l'Etat peut dépendre du Gouvernement du jour.